

Département du Val d'Oise
Arrondissement de PONTOISE
Canton de L'ISLE ADAM

COMMUNE DE RONQUEROLLES

ARRETE DU MAIRE

N°2023-06

OBJET : Travaux de réalisation sur branchement d'eau potable 82 rue Descot.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, 2213-1, 2213-4,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
Vu le Code de la voirie routière,
Considérant la demande d'arrêté présentée par DHTP-VIABILITE TPE, 4 bis rue de Villiers Adam 95290 l'ISLE ADAM, pour la réalisation de travaux sur branchement d'eau potable, 82 Rue Descot
Considérant la difficulté de circuler durant ces travaux,

**LE MAIRE DE RONQUEROLLES
A R R E T E**

Article 1 : le stationnement sera interdit au droit du chantier, la circulation se fera par demi chaussée et sera maintenue notamment le service de ramassage des ordures ménagères, et la vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier 82 rue Descot, de 7 h 30 à 18 h dans la zone de travaux du 27 février 2023 pour une durée calendaire de 15 jours

Article 2 : Les panneaux signalisation, les feux de signalisation, les barrières de sécurité nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions,

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Le Commandant de la brigade Gendarmerie de Persan,
 - DHTP-VIABILITE TPE
 - Le Maire de la commune
- chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté copie transmise au Centre de Secours et d'Incendie de Persan

Fait à Ronquerolles
Le 27 février 2023
Le Maire :
Jean-Marie DUHAMEL

